

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2008 À 21 H

Cette séance s'est tenue sous la présidence du maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, MOLLINÉ, DUCHESNE, CHARLESWORTH, Messieurs ROCHE, CHRISTOFLOUR, BIOT, TIRARD-BOIS, BARTAL et SANDEAU.

Excusés : Messieurs MINEUR, BARDE et GIRON

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

Sont venues assister à cette séance publique : Mesdames Heyberger Marie-France, Klavs Liliane et Zaratini Florence.

### DELIBERATION PARTICIPATION RESTOS DU CŒUR :

Suite à la réunion du 11 septembre 2008 où il a été évoqué le loyer des « restos du cœur », Monsieur le Président de la communauté de communes du Gursonnais souhaitait qu'une délibération soit prise par les communes en vue du paiement du nouveau loyer soit pour le canton de Villefranche de Lonchat 1800 € (0,50 € par habitant soit 400,50 € pour la commune de Saint Méard de Gurçon). Madame le Maire fait l'historique du loyer des restos du cœur à savoir que la communauté de communes du Gursonnais avait mis gracieusement à disposition desdits restos une pièce dans ses locaux. Aujourd'hui, ceux-ci ne sont plus adaptés, en conséquence le Maire de Villefranche propose de louer un local rue Fénélon moyennant un loyer de 3.600 € (1.800 € pour le ciaz de Vélines et 1.800 € pour les communes adhérentes à la communauté de communes). Par solidarité, le maire propose au conseil municipal de diviser les 1.800 € restant à la charge des neuf communes du canton (toutes adhérentes au ciaz de Villefranche de Lonchat) voire de mettre à disposition un local s'il y avait une opportunité. De ce fait, le conseil municipal sursoit à la prise de la délibération en attendant une nouvelle réunion du conseil communautaire.

### LA POSTE :

Madame le maire fait le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2008 en présence des élus du canton et des représentants de la Poste. Il apparaît que sur la commune, deux commerçants se sont portés volontaires pour tenir un point poste. Il s'agit de Madame LAYEN et de Monsieur DELLYS. Monsieur le Directeur du groupement de la Poste a notifié à la commune qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, le bureau de Saint Méard ne sera ouvert que les après-midis et demande aux élus de se positionner quant au devenir du bureau de la commune. Le conseil municipal réaffirme son refus de créer une agence postale communale et déplore que la Poste ne puisse assurer la continuité du service public qui lui est dévolu. Il demande que les horaires d'ouverture soient maintenus les matins au lieu des après-midis. D'autre part, il refuse de se prononcer sur le choix du commerçant qui assurera à terme le point poste. Monsieur Christoflour précise qu'une réorganisation du bureau est en cours et que l'on pourrait recevoir le courrier plus tard dans la matinée et que la levée du courrier pourrait être avancée. De plus, il précise qu'à l'heure actuelle, le facteur peut, s'il est prévenu la veille, porter de l'argent aux particuliers.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GURSONNAIS :

- Travaux de voirie : estimation : 196.891,50 € Marché attribué : 219.428,49 €
- Cette année le point à temps sera effectué par l'entreprise Eurovia.
- Vente d'un terrain à la zone artisanale de Saint Rémy sur Lidoire à un menuisier de Pineuilh.
- Carte communale : le nouveau maître d'œuvre refait l'intégralité du dossier. Une réunion de travail est prévue dans chaque commune. Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour notre commune.

### COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet qui a choisi Monsieur Dominique LEJAS pour représenter l'Administration au sein de la commission communale de révision des listes électorales.

### CENTRE DE SECOURS DE SAINT MEARD :

Il a été adressé à tous les foyers des communes de Saint Méard, Monfaucon, Montazeau, Saint Géraud, Saint Rémy et Fougueyrolles une proposition de recrutement de sapeurs pompiers volontaires pour notre centre de secours. Quatre personnes ont déjà posées leur candidature.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que par courrier en date du 3 novembre 2005, elle avait demandé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Dordogne dans quel délai il pensait libérer les locaux actuels des pompiers pour leur transfert vers le bâtiment de Larthomas. Le 30 décembre 2005 le Président du

conseil d'administration indiquait que les travaux du nouveau centre de secours étaient programmés en 2009 voire 2010.

### TELETHON :

Les Rapid'eaux souhaitent organiser un téléthon le dimanche 7 décembre 2008 sous forme d'une marche le matin avec vente de produits divers et un quine l'après-midi. Une réunion est prévue le 3 octobre 2008 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint Méard de Gurçon.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Les Margouillats organise un diner spectacle le 11 octobre 2008 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Villefranche de Lonchat.

- Le SD24 a nommé le chemin de randonnée de Saint Méard de Gurçon : « la boucle de Saint Méard ».

- Stade : Monsieur Christoflour a demandé des devis pour l'achat d'un abri de touche supplémentaire pour les délégués et pour l'achat d'une machine à tracer. Madame le Maire indique qu'une opération « homologation du stade » sera prévue au budget 2009 avec demande de subvention pour l'achat des matériels ci-dessus et la clôture du stade.

- L'association St Mé...Arts et Fêtes souhaite stocker leur matériel dans l'ancien garage de la Poste. Le conseil municipal donne son accord sous réserve que ledit matériel soit stocké au fond du bâtiment et ne gêne en rien le stockage et le prêt des tables à tréteaux et des barrières.

- L'association Arc en Ciel a transmis le compte rendu de son assemblée générale du 9 septembre 2008. Un nouveau bureau a été élu : Madame VIROL prend la présidence. Projets 2008-2009 : vente de gâteaux le 24 octobre, vente de Noël le 19 décembre, vente de jonquilles à la saison, quine le 8 février, fête des pères et kermesse en juin.

- Lecture des lettres de remerciements des associations subventionnées par la commune.

- Lecture de la lettre de Monsieur le Maire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT relative à la modification de leur plan d'occupation des sols pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage. Une enquête publique sera ouverte du 6 octobre au 5 novembre 2008.

- Comme tous les ans, il a été demandé aux fournisseurs leurs tarifs 2008-2009. Madame le maire donne le tarif du pain chez les trois commerçants de la commune :

Boulangerie Au vieux four : Pain de 400 g = 1,25 €

Baguette = 0,80 €

Boulangerie Mazouaud : Pain de 400 g = 1,08 € - 10 % de remise soit 0,98 € Baguette = 0,80 € - 10 % soit 0,72 €

Epicerie Dellys : Pain de 400 g = 1,05 €

Baguette = 0,80 €

- Madame le Maire indique que les travaux de réfection du réseau d'eau pluviale allant aux étangs seront réalisés le samedi 11 octobre 2008 par les employés communaux. Monsieur Jean-Luc Mineur s'est proposé de conduire bénévolement la pelle prêtée gracieusement par l'entreprise Loxam.

- Madame Arsigny Jocelyne fait le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2008 de l'association J'aime mon canton. Bilan financier : gain net de 9.290 € dû en partie aux 1.100 entrées supplémentaires faites cette année. L'année prochaine la fête cantonale est programmée au 26 juillet 2009.

- La société de télésurveillance du stade est venue remettre en service leur centrale.

Avant de clôturer la séance, Madame le maire demande à Madame Zaratini si elle veut prendre la parole (les autres personnes ayant déjà quitté la salle). Celle-ci indique que non.